

CONTACT PRESSE

Valérie Charrière-Villien

Place de la Bourse
69289 Lyon cedex 02
T. 04 72 40 58 37
v.charriere@lyon-metropole.cci.fr

www.lyon-metropole.cci.fr

Retrouvez tous [les communiqués de presse](#) de la CCI LYON MÉTROPOLE.

Assemblée Générale du 19 mars 2018

La CCI adopte un plan de suppression de postes

Les élus réunis en Assemblée Générale ce lundi 19 mars 2018 ont voté un plan de suppression de 35 postes budgétaires sur un total de 479 postes au sein des services de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

La loi de finances pour 2018 a eu un impact significatif pour la CCI avec une diminution de ses ressources de 5,3 millions d'euros effective depuis le 1^{er} janvier dernier. Cette nouvelle baisse vient s'ajouter aux précédentes qui représentent une diminution annuelle de 8,85 millions d'euros entre 2014 et 2017. Au total, le budget primitif 2018 de la CCI ressort avec un résultat net de moins 5 millions d'euros.

Compte tenu de cette contrainte majeure et de l'obligation légale de recouvrer l'équilibre budgétaire rapidement, un nouveau plan d'économies est incontournable.

Ce plan global d'économies, qui intègre une réorganisation des services et des missions, est construit autour de plusieurs leviers. Il est important de souligner que la réduction de la masse salariale n'est pas le seul levier d'économie utilisé. Les élus ont également entériné :

- ▶ la poursuite de la **réduction et de l'optimisation des frais généraux et des charges externes** ;
- ▶ l'accélération de la **baisse des subventions** versées ;
- ▶ le déploiement d'un **nouveau modèle économique et d'organisation pour la formation initiale et continue** ;
- ▶ la **refonte de la proximité et notamment de la cartographie des agences** ;
- ▶ la **réduction de la masse salariale**.

Ces suppressions de postes entraîneront la **fermeture de trois des agences de proximité de la CCI : Tarare, Montbrison et Vaulx-en-Velin**. La fermeture au public sera effective le 13 avril pour l'agence de Tarare ; le 11 mai pour l'agence de Montbrison et le 29 juin pour l'agence de Vaulx-en-Velin.

Ce travail de réduction et de réorganisation a été engagé avec l'optique d'en limiter l'impact social : suppression de postes budgétaires non occupés, départs à la retraite et départs volontaires, reclassements, non renouvellement de CDD. Durant toute la durée du processus, des propositions de reclassements internes/externes et d'accompagnement (formation, bilan de compétence, aide à la création, outplacement...) seront proposées aux salariés avec un accompagnement personnalisé par le service des ressources humaines.

« J'ai pleinement conscience de l'impact de ces décisions pour les personnes concernées bien sûr, mais aussi pour l'ensemble des collaborateurs de la CCI. La réduction de nos effectifs et, par extension, de nos points d'entrée sur le territoire ne diminue en rien notre engagement auprès des entreprises. Notre volonté est de conserver des actions efficaces et de déployer une nouvelle forme de proximité au service du développement économique. Dans ces périodes de remise en question, notre état d'esprit est celui du Combat, de la Conviction et de la Conquête. » a indiqué Emmanuel Imberton, président de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, lors de l'Assemblée Générale.